Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212202501-20260323-01032026_1-DE

PONTRIEUX

Département des Côtes d'Armor

VILLE de PONTRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, **le 20 Mars 2026 à** 18 H 00, le Conseil Municipal de la Ville de PONTRIEUX dûment convoqué par **Monsieur Samuel LE GAOUYAT**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Philippe VILLECROZE.**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 15

ETAIENT PRESENTS : LE GOAZIOU Anthony, PICHOT Pierre, COSQUER Parick, IZEM Zora, PERSON Béatrice, HERVE Inès, HOLLEY Fabrice, LESNE Jean-Luc, LEPETZ Sébastien, LEDUC Marie, VILLECROZE Philippe, CAPMARTY Ivan, CHEVRIER Marie-Hélène

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR: DRONNE Anne a donné pouvoir à IZEM Zora, PICARD Marie a donné pouvoir LEPETZ Sébastien

Secrétaire de Séance : HERVE Inès

Assistait également à la réunion :Angélique LACHE, Directrice Générale des Services

Date d'envoi des convocations : 16 Mars 2026

*****

DELIBERATION N°01/03/2026_ ELECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

En vertu des articles L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.
Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. Anthony LE GOAZIOU est candidat à la fonction de maire.
M. Ivan CAPMARTY est candidat à la fonction de maire.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212202501-20260323-01032026_1-DE

Au premier tour de scrutin secret le dépouillement du vote a donné
- nombre de bulletins :15
- bulletins blancs ou nuls :0
-suffrages exprimés :15
- majorité absolue :8

Ont obtenu :
- M. Anthony LE GOAZIOU : Douze (12) voix
- M. Ivan CAPMARTY : Trois (3) voix

M. Anthony LE GOAZIOU ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire de Pontrieux.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Anthony LE GOAZIOU